PROGRAMME FORMATION

Formation : Les représentants du personnel face aux enjeux de l’Intelligence artificielle (IA)

Présentation

L’intelligence artificielle entre désormais dans de nombreux espaces de travail : recrutement, tri de candidatures, aide à la rédaction, analyse de données, relation client, planification, contrôle d’activité, évaluation ou encore aide à la décision.

Pour les représentants du personnel, l’enjeu n’est pas de devenir experts techniques. Il s’agit surtout de comprendre ce que ces outils changent concrètement pour les salariés : contenu du travail, charge, compétences, autonomie, emploi, surveillance, confidentialité et qualité du dialogue social.

Cette formation permet aux élus du CSE d’acquérir des repères clairs et une méthode immédiatement mobilisable pour **identifier les enjeux**, **poser les bonnes questions**, **agir utilement** et **prévenir les dérives**, sans jargon inutile.

Ce que vous allez gagner

- Des repères simples pour comprendre l’IA et ses usages réels en entreprise.
- Une méthode CSE pour analyser un projet IA sans se laisser impressionner par le discours technique.
- Des réflexes de vigilance sur l’emploi, les compétences, la charge, la surveillance et les données personnelles.
- Une trame de questions concrètes pour préparer une réunion, une consultation ou un échange avec la direction.

Objectifs et compétences visées

Objectif général

Être capable, en tant qu'élu du CSE, de comprendre les principaux enjeux liés à l'introduction de l'intelligence artificielle dans l'entreprise, d'en mesurer les effets possibles sur les salariés et de mobiliser les leviers du dialogue social de manière pertinente.

Objectifs opérationnels

- Comprendre les grandes familles d'usages de l'IA en entreprise.
- Identifier les conséquences possibles sur l'emploi, les compétences et les conditions de travail.
- Repérer les situations dans lesquelles le CSE doit être informé et consulté.
- Vérifier les points de vigilance liés à la transparence, au contrôle, à la confidentialité et aux données personnelles.
- Préparer des questions utiles, structurées et opérationnelles face à la direction.
- Utiliser l'IA avec discernement dans les missions du CSE : veille, synthèse, préparation de documents, communication.

Public, prérequis et positionnement

Public visé

- Élus titulaires et suppléants du CSE.
- Membres de la CSSCT.
- Représentants de proximité.
- Représentants syndicaux souhaitant mieux comprendre les impacts de l'IA au travail.

Prérequis

Aucun prérequis technique. Il n'est pas nécessaire de maîtriser un outil d'intelligence artificielle. La formation part de situations concrètes rencontrées par les représentants du personnel.

Positionnement

Auto-positionnement en début de session pour adapter le niveau, les exemples et les cas pratiques au contexte de l'entreprise.

Programme détaillé

Module 1 — Comprendre de quoi on parle quand on parle d'IA

- IA, IA générative, automatisation, aide à la décision : distinguer les notions essentielles.
- Exemples d'usages en entreprise : RH, support, rédaction, reporting, planification, contrôle, analyse.
- Ce qui relève d'un effet d'annonce… et ce qui change réellement le travail.

Module 2 — Où l'IA peut modifier le travail des salariés

- Impacts sur les tâches, les rythmes, les compétences et l'autonomie.
- Effets possibles sur l'emploi, la polyvalence, la formation et les classifications.
- Risques d'intensification, de standardisation, de perte de sens ou de contrôle accru.

Module 3 — Le rôle du CSE face à un projet IA

- Quand l'IA devient un sujet de mandat pour les représentants du personnel.
- Information-consultation du CSE : quand, pourquoi et sur quels impacts.
- Questions à poser sur le périmètre, les finalités, les salariés concernés et les effets attendus.
- Documents, indicateurs et garanties à demander pour objectiver le débat.

Module 4 — Les points de vigilance à ne pas manquer

- Transparence des critères utilisés par l'outil.
- Décisions automatisées et place du contrôle humain.
- Surveillance, traçabilité, scoring, notation, mesure de performance.
- Confidentialité, protection des données et sécurité des informations.
- Biais, discriminations et inégalités potentielles.

Module 5 — L'IA au service des missions des élus : usages utiles et limites

- Préparer une réunion, structurer un argumentaire, synthétiser un document long.
- Gagner du temps dans la veille et la préparation des questions.
- Rester prudent sur la fiabilité, les données sensibles et les contenus à vérifier.

Ateliers pratiques

- Analyse d'un cas concret d'introduction d'un outil IA dans l'entreprise.
- Construction collective d'une grille de questions pour le CSE.
- Identification des leviers d'action et des points d'alerte prioritaires.

Méthodes pédagogiques et moyens

- Apports structurés, accessibles et sans technicisme inutile.
- Alternance entre repères juridiques, cas pratiques et échanges d’expérience.
- Travail à partir de situations réelles ou proches du terrain des élus.
- Construction d’une trame de questions directement réutilisable en réunion CSE.
- Temps questions/réponses orienté “réflexes CSE”.

Modalités pratiques et accès

- Durée : 1 jour (7h).
- Modalités : présentiel (intra) ou distanciel (visioconférence).
- Groupe : idéalement 3 à 12 participants pour favoriser l’interactivité.
- Accessibilité : adaptation possible (nous contacter avant inscription).
- Délais d’accès : planification sous réserve de disponibilité et validation du besoin.

Évaluation, validation et attestation

- Évaluation diagnostique en début de session.
- Évaluation formative au fil des échanges et des cas pratiques.
- Bilan final sur les acquis et les suites à donner dans l’entreprise.
- Attestation de fin de formation.

Indicateurs de résultats et satisfaction

- Taux de satisfaction : publié après consolidation des sessions.
- Taux de recommandation : publié après consolidation des sessions.
- Indicateurs qualité : réclamations, actions correctives, améliorations.

Réclamations et amélioration continue

Toute réclamation est traitée sous 5 jours ouvrés. Une analyse est réalisée, et des actions correctives sont mises en place si nécessaire.

Contact : **contact@pilotecse.local**